Saint-Didier Loisirs

VISITES ET DECOUVERTES

VISITE DU JOURNAL

LE PROGRES

JEUDI 19 NOVEMBRE 2026

À 19H précises

Envie de découvrir l'envers du décor de l'information régionale ?

Nous vous proposons une immersion exclusive au cœur de l'actualité en participant à la **visite guidée du journal Le Progrès de Lyon**, le **jeudi 19 novembre** prochain.

Avant d'explorer les coulisses de la rédaction et de comprendre comment s'organise la fabrication de votre quotidien, nous vous proposons de partager un moment de convivialité et de gourmandise. Nous débuterons la soirée par un dîner chaleureux.

Au programme de notre soirée :

- **19h00 :** Repas partagé au restaurant **L'Émulsion** à Chassieu. L'occasion idéale pour échanger et se régaler autour d'une cuisine française raffinée et créative avant notre visite.
- **21h00 :** Départ groupé pour la visite nocturne du journal **Le Progrès**. 103 av du Progrès à Chassieu. (accessibilité : beaucoup d'escaliers)
- **Durée :** environ 2h/2h30

Coordonnées de notre point de rendez-vous (le restaurant) :

- **Restaurant L'Émulsion (forfait 49€)** menu en PJ
- **Adresse :** 33 Rue de la République, 69680 Chassieu
- **Téléphone :** +33 4 37 25 57 53
- **Site internet :** Le site officiel de L'Émulsion

Les places pour la visite du journal étant limitées, nous vous invitons à réserver la vôtre dès maintenant et **avant le 8 novembre** auprès de Catherine Ducottet cat.ducottet@free.fr
Venez nombreux pour partager ce moment privilégié alliant culture, découverte et gastronomie !

EN PRATIQUE

Coût :
49€ par personne.
Groupe limité à 20 personnes

Inscription et paiement :
Inscription avant le 8 novembre impératif
Inscriptions par mail auprès de Catherine Ducottet cat.ducottet@free.fr prises dans l'ordre d'arrivée.
Si vous ne payez pas par HelloAsso mais par chèque, merci de l'indiquer dans ce mail.

Merci d’attendre la confirmation de votre inscription par mail, dans lequel vous sera transmis le lien de paiement vers Hello Asso.

Renseignements :
Catherine Ducottet : 06 85 41 13 39

RAPPEL :

- « Chaque participant exerce l’activité sous sa propre responsabilité, doit avoir les aptitudes nécessaires et avoir souscrit une assurance personnelle Responsabilité Civile, accidents de la vie et assistance. Un responsable d’activité peut refuser l’inscription d’un participant s’il estime qu’il n’a pas les aptitudes nécessaires »
- « Nous vous informons que les photos prises au cours de l’activité ou de la sortie peuvent être diffusées sur notre site internet »